Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260323-D2026_13-DE

Mairie de
Le Faouët
Ar Faved
22290

République Française **Département COTES D'ARMOR**

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du vendredi 20 mars2026

Nombre de membres :

En exercice :	11
Présent :	11
Nombre de suffrage :	11

Date d'affichage :

23/03/2026

Convocation envoyée par voie dématérialisée:

16/03/2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Faouët s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Michel MAHE, maire.

Etaient présents : Michel MAHE, Thierry LE GONIDEC, Véronique CONAN, Sylvie LE VEY, Pierre GUEGUEN, Gwenaëlle PIERRE, Jérôme COLAS, Adrien UGUET, Aurélie PLANTE, Corentin LEBESLOURD et Lucie MERCIER

A été nommé comme secrétaire de séance : Thierry LE GONIDEC

D2026_13 Création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Pour rappel

Population municipale	Nombre de conseillers élus	Nombre maximum d'adjoints
Moins de 100 *	5	1
	6	1
	7	2
De 100 à 499 *	9	2
	10	3
	11	3
De 500 à 999 *	13	3
	14	4
	15	4

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212200570-20260323-D2026_13-DE

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide la création de 2 postes d'adjoints.

Fait et délibéré à Le Faouët
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Michel MAHE

Secrétaire de séance
Thierry LE GONIDEC